

## Contrôles des automates de prélèvement (AP)

Les montants ci-dessous (CHF, TVA excl.) sont facturés par Suisselab AG Zollikofen aux exploitants des automates de prélèvement pour les prestations suivantes:

### Ancien procédé (uniquement à Hirzel / lait de contrôle en 12 récipients)

Emolument de contrôle <a href="#">[1]</a>	350.- (base de 2 contrôles par jour)
	550.- (Prix pour 1 contrôle par jour)
Préparation des laits de contrôle par l'expert <a href="#">[2]</a>	75.-
Analyse des échantillons par Suisselab AG <a href="#">[3]</a>	75.-

Les prestations des entreprises de transformation du lait où ont lieu les contrôles (mise à disposition de l'infrastructure, préparation du lait, travaux de laboratoire etc.) ne font pas partie de cette liste des émoluments. Le paiement de ces prestations est à régler entre les parties concernées.

### Nouveau procédé (lait de contrôle en citerne)

Nombre de contrôle par jour et endroit	1	2	3	4	dès 5
Emolument de contrôle <a href="#">[1]</a>	550.-	480.-	410.-	370.-	350.-
Analyse des échantillons par Suisselab AG <a href="#">[3]</a>	75.-				

Un montant de 100.- par contrôle a été convenu pour la préparation du lait de contrôle. Ce montant est facturé au bénéficiaire de la prestation et ristourné à l'entreprise qui la met à disposition d'une autre entreprise de transport.

### Formation des chauffeurs

La formation des chauffeurs est placée sous la responsabilité de son employeur. Les chauffeurs appelés à effectuer le prélèvement automatisé doivent être explicitement formés sur les tâches y relatives, ceci conformément à l'instruction de travail pour le prélèvement automatisé. La formation doit être attestée au moyen du formulaire ad-hoc. L'attribution de l'autorisation pour le prélèvement et du numéro personnel y relatif est gratuit.

---

[\[1\]](#) Ce montant est facturé pour chaque contrôle et couvre les coûts ordinaires de l'expert, de déplacement et du travail administratif. Si le temps nécessaire à l'accomplissement du contrôle est prolongé de manière significative par un retard du chauffeur, un dérangement technique ou souhait particulier, Suisselab AG se réserve le droit de facturer un supplément correspondant.

[\[2\]](#) Ce montant est uniquement facturé si la préparation des volumes de lait est effectuée par l'expert mandaté par Suisselab AG.

[\[3\]](#) Ce montant est uniquement facturé si l'analyse des échantillons de lait est effectuée par le laboratoire de Suisselab AG.